



Madame Suzie
Productions

Contrat de cession
des droits d'exploitation du spectacle
« **Opération Jean-Philippe** »
Les Sœurs Tartellini

Entre les soussignés :

- L'Association *Madame Suzie Productions*
Située au **378 route de Sainte Luce 44300 Nantes**
Tél. : **02 40 48 63 32 - 06 87 74 72 74**
Courriel : **tartellini@madamesuzie.com**
Représentée par **Marie SAUNIER - LUCE** en qualité de **Présidente**
N° de TVA intracommunautaire : **FR41438192692**
N° de licence : **1-1024158 / 2-1024159 / 3-1024160**
N° de Siret : **438 192 692 00046**
N° d'Objet : **087Z00333043**
Code APE : **9001 Z**

ci-après dénommé LE PRODUCTEUR d'une part,

- et
La ville de Royan
Situé(e) : **80 avenue de Pontailiac - 17201 Royan Cedex**
Tel : **05 46 39 56 56**
N° de SIRET : **211 703 061 00013**
Code APE : **751A**
N° de licence : **1/1072975 - 2/1072976 - 3/1072977**

Représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au modalités de délégation des pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Patrick Marengo, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 14.0689 en date du 17 avril 2014, lui portant délégation de fonction et de signature, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

ci-après dénommé L'ORGANISATEUR d'autre part,

Il est exposé ce qui suit :

A- Le PRODUCTEUR dispose du droit de représentation en France du spectacle des **Sœurs Tartellini « Opération Jean-Philippe »**, pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires pour la représentation suivante :

B-

- Nombre de représentation(s) : **1**
- Date et heure de la représentation : **le 2 décembre 2016 à 20h30**
- Lieux de représentation : **Salle Jean Gabin – 112 rue Gambetta – 17200 Royan**
- Durée de la représentation : **1h20 environ**
- Dates et heures des installations technique son-lumière des répétitions : **le 2 décembre toute la journée à partir de 9h**
- Démontages : **après la représentation, le 2 décembre 2016**

Paraphe :

Article 4 : PRIX

L'ORGANISATEUR s'engage à verser au PRODUCTEUR en contrepartie de ce qui précède, et sur présentation d'une facture, la somme de :

Prix hors-taxe de 1 représentation	: 1 800 € HT
Frais de transport	: 168.80 € HT
TVA (taux réduit 5.5%)	: 108.28 €

Total TTC à payer pour 1 représentation : 2 077.08€ TTC

Article 5 : REGLEMENT

Le règlement des sommes dues au PRODUCTEUR par l'ORGANISATEUR comme mentionné à l'article 4, sera effectué après représentation du spectacle sur présentation d'une facture.

Ce règlement sera effectué par chèque ou par virement sur le compte de Madame Suzie Productions

RIB

Ouvert à la BFCC de Nantes (Crédit Coopératif)

Code banque : 42559

Code guichet : 00051

N° de compte : 21027883604

Clé de Rib : 53

Article 6 : ASSURANCES

Le PRODUCTEUR est tenu d'assurer les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.

L'ORGANISATEUR déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations du spectacle dans son lieu.

Article 7 : CAPTATION AUDIOVISUELLE

En dehors des émissions d'informations radiophoniques ou télévisées d'une durée de trois minutes maximum, tout enregistrement ou diffusion, même partielle du spectacle devra faire l'objet d'un accord préalable particulier.

Article 8 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les annexes font parties intégrantes du présent contrat.

L'accès des loges et des espaces techniques sera exclusivement réservé aux personnes accréditées.

Paraphe :

PK

ANNEXE I

Charges de l'organisateur

Représentation de « Opération Jean-Philippe » - Les Sœurs Tartellini

Restauration et Hébergement, pris en charge directement par l'Organisateur de :

> Repas pour 3 personnes du jeudi 1^{er} décembre au soir au vendredi 2 décembre 2016 au soir dont 1 repas sans gluten et sans lait (fiche jointe)

> Ainsi qu'un catering **salé et sucré** à disposition le jour de la représentation (tartines, gâteaux, fruits... à votre guise), accompagnées de boissons diverses (café, bière, vin, jus de fruits, eau...) aux alentours de 18h.

> Hébergement pour 3 personnes (3 singles) du jeudi 1^{er} décembre au soir au samedi 3 décembre 2016 matin, petits-déjeuners inclus

Paraphe :

Pm 